

**Rapport du Juge CHAPART concernant  
l'exécution d'une commission rogatoire internationale  
en direction des services du FBI de QUANTICO**

**D 366 à D 371 :** Traduction en langue anglaise d'une commission rogatoire internationale à destination des Autorités Judiciaires Américaines (cf. infra D375 à D393).

**D 375 à 393 :** Commission rogatoire internationale. Sa lecture fait apparaître qu'elle est relative à un transport des gendarmes de la SR de REJMS, dans les services du F.B.I., afin de connaître leur méthode d'enquête et d'interrogatoire face aux tueurs en série. Aux termes du compte rendu de ce transport, à l'occasion duquel les gendarmes ont fait une synthèse du dossier à leurs interlocuteurs :

- Pierre CHANAL présenterait les signes cliniques décelés chez les criminels sexuels à savoir besoin de domination, comportement de type obsessionnel, grande froideur, intelligence supérieure à la moyenne, apparence de normalité qui inspire confiance.
- Le mobile des actes criminels de Pierre CHANAL, les spécialistes du F.B.I. étant quasiment certains de sa culpabilité, à l'encontre des jeunes, principalement des militaires appelés, aurait pour origine sa mutation sanction, en 1977, du régiment de VALDAHON au 4<sup>ème</sup> RD de MOURMELON (l'intéressé, qui dirigeait une compagnie d'instruction, avait tiré à balles réelles au dessus d'appelés et il avait immédiatement été muté à l'E.C.S., comme adjudant d'escadron, puis au 4<sup>ème</sup> RD de MOURMELON).
- L'attitude de Pierre CHANAL lui procurerait de la jouissance. **En principe, les individus de ce type craindraient tout ce qui se rapporte au sexe et ne pourraient avoir de rapports sexuels qu'avec des victimes réduites à l'impuissance et sur lesquelles ils auraient pouvoir de vie ou de mort. Enfin, ils ne pourraient s'arrêter de tuer que s'ils se suicident, sont tués ou capturés.**

NB : L'objectif de cette délégation était d'obtenir des renseignements sur la méthode à employer pour confondre Pierre CHANAL et l'interroger. La commission rogatoire de Melle PEILLON ainsi que son exécution sont datées du mois de juin 1991.

L'essentiel de l'enquête menée par les gendarmes de la SR de REIMS, à l'encontre de Pierre CHANAL s'est déroulée du mois d'août 1988 au mois de mars de l'année 1989 date à laquelle il a été placé en garde à vue.